

 <p style="text-align: center;"><i>Humanit�s</i></p> <p style="text-align: center;">UTBM F 90010 Belfort Cedex t�l. 03.84.58.31.75 fax. 03.84.58.31.78 e-mail &lt;pr�nom.nom&gt;@utbm.fr <a href="http://www.utbm.fr">http://www.utbm.fr</a></p>	<p><b>GE07</b></p> <p><b>Gestion financi�re et de l'investissement</b></p> <p><b>Examen m�dian</b></p> <p><b>Dur�e : 2 heures + 5 minutes de lecture des consignes</b></p>
<p><b>Christian GIRARDOT</b></p>	<p><b>Vendredi 4 novembre 2016</b></p>

Le sujet comporte deux parties. Les deux parties sont ind pendantes. Les cinq dossiers sont ind pendants.

**Consignes :**

- *Les documents de cours, les documents de TD, les sujets d'examenq ant rieurs, les micro-ordinateurs portables, les tablettes, les t l phones mobiles et les dictionnaires  lectroniques ne sont pas autoris s.*
- *Une calculatrice simple et un dictionnaire papier sont autoris s.*
- *Les annexes ne servent qu'  traiter les questions sp cifi es.*
- *Vous signerez chaque copie utilis e et la premi re page des annexes restitu es.*
- *Vous veillerez   la pr sentation de la copie ( criture, grammaire, orthographe).*
- *Vous s parerez distinctement les cinq dossiers.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*

**Premier rappel :** *L'unit  mon taire en vigueur en France est l'euro et sa d clinaison le centime d'euro.*

**Deuxi me rappel :** *Les valeurs port es sur les documents de synth se sont arrondies   l'euro le plus proche.*

## PREMIÈRE PARTIE

La société AF CHASSET est une PME organisée sous la forme d'une société par action simplifiée (SAS) au capital social de 95 355,00 euros. La société AF CHASSET a été créée le 24/05/1989. Depuis le 18/05/2004, le président de la société AF CHASSET est Monsieur Jean-Pierre Chasset. Le siège social de la société AF CHASSET se situe à Dun-sur-Auron (Cher). L'exercice comptable de la société AF CHASSET commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars. La société AF CHASSET employait 16 salariés au cours de l'exercice clos au 31/03/2015. La société AF CHASSET est spécialisée dans la fabrication d'outils coupants carbure monobloc (alésoirs, forets, fraises, fraises à fileter, fraises scies...) pour l'industrie du décolletage, l'industrie aéronautique et l'industrie automobile. Depuis 2011, la société AF CHASSET est certifiée ISO 9001 version 2008.

### Liste des annexes fournies avec le sujet :

- Annexe 1 : Extrait du plan de comptes utilisé par la société AF CHASSET et la société TEMACO
- Annexe 2 : Durée et taux d'amortissement
- Annexe 6 : Plan d'amortissement en système linéaire de la machine à commande numérique Schneberger avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 7 : Plan d'amortissement en système dégressif de la machine à commande numérique Schneberger avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 8 : Plan d'amortissement de la machine à commande numérique Schneberger avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes avec retraitement de l'avantage fiscal (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 9 : Tableau DGFIP n° 2052 Compte de résultat 1<sup>ère</sup> partie au 31/03/2016 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 10 : Tableau DGFIP n° 2053 Compte de résultat 2<sup>e</sup> partie au 31/03/2016 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 11 : Plan d'amortissement en système linéaire de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 12 : Plan d'amortissement en système dégressif de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 13 : Plan d'amortissement de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes cédée avec retraitement de l'avantage fiscal (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 14 : Extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/03/2016 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 15 : Extrait du livre-journal : l'enregistrement du 1<sup>er</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 16 : Extrait du livre-journal : les enregistrements chronologiques du 2<sup>e</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 17 : Extrait du livre-journal : l'enregistrement du 3<sup>e</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie (à compléter et à restituer avec la copie)

## PREMIER DOSSIER

La société AF CHASSET a acquis le 10/08/2015 à l'état neuf une machine à commande numérique avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes du constructeur suisse Schneeberger Maschinen AG basé à Roggwil (Berne). L'achat a été réalisé auprès de la société Schneeberger Services, basée à Rennes (Ille-et-Vilaine), filiale du groupe Schneeberger Maschinen AG, en charge de la distribution et de la maintenance des machines-outils Schneeberger Maschinen AG en France. Le prix d'achat net H.T. de cette machine industrielle s'élève à 125 000,00 euros.

Un tel équipement industriel neuf relève du taux normal de TVA à 20,0 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf et des frais liés. Cette machine a été acquise à crédit auprès de Schneeberger Services.

La société AF CHASSET a par ailleurs supporté différents frais liés à cette acquisition :

- Frais de rédaction H.T. du cahier des charges et des spécifications que devra réaliser cette nouvelle machine : 4 000,00 euros
- Frais de transport H.T. : 12 000,00 euros
- Frais de montage H.T. : 10 000,00 euros
- Frais de formation H.T. : 10 000,00 euros

Le taux de TVA de 20,0 % s'applique aussi aux différents frais liés à l'acquisition de la machine. Les frais de rédaction du cahier des charges, de transport et de formation ont été facturés par trois sociétés prestataires spécialisées distinctes, partenaires de Schneeberger Services. C'est cette dernière société qui assuré le montage de la machine sur le site de la société AF CHASSET.

La machine Schneeberger à commande numérique avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes a été mise en service le 17/09/2015 après formation du personnel, et la réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement cette machine industrielle selon le système linéaire sur une durée de dix ans. Cependant, sur les conseils de l'expert-comptable de la société AF CHASSET, le dirigeant a convenu de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

### Travail à faire :

1. Déterminer la valeur d'acquisition amortissable de la machine Schneeberger à commande numérique avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes. **[1 point]**
2. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement de la machine Schneeberger à commande numérique avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes selon le système linéaire (annexe 6 à compléter et à restituer avec la copie). **[2 points]**
3. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement de la machine Schneeberger à commande numérique avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes selon le système dégressif (annexe 7 à compléter et à restituer avec la copie). **[3 points]**
4. Présenter les quatre premières lignes du plan d'amortissement avec retraitement de l'avantage fiscal de la machine Schneeberger à commande numérique avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes (annexe 8 à compléter et à restituer avec la copie). **[1 point]**
5. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la dotation aux amortissements économiques et la régularisation de l'avantage fiscal de l'exercice clos au 31/03/2017 (annexe 15 à compléter et à restituer avec la copie). **[2 points]**
6. En supposant que la machine Schneeberger à commande numérique avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes soit le seul actif amortissable détenu par la société AF CHASSET, compléter les tableaux DGFIP n° 2052 et 2053 au titre de l'exercice clos au 31/03/2017 (annexes 9 et 10 à compléter et à restituer avec la copie). **[1 point]**

## DEUXIÈME DOSSIER

La société AF CHASSET a émis le 23/06/2016 la facture n° 6274 par laquelle elle cède à une autre entreprise industrielle française une rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes pour un montant H.T. de 15 000,00 euros. La cession d'un tel équipement industriel relève du taux normal de TVA à 20,0 %.

Cette rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes avait été acquise neuve le 27/11/2012 auprès de la société suisse Fritz Studer AG, basée à Thoun (Berne). Sa valeur d'acquisition amortissable H.T. s'élevait à 76 000,00 euros. Un tel équipement industriel neuf relevait du taux normal de TVA à 19,6 % en vigueur jusqu'au 31/12/2013. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se posait quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf.

Cette rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes avait été mise en service le 10/12/2012, après formation des opérateurs et techniciens, et la réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes, le dirigeant avait décidé d'amortir cette machine industrielle sur une durée de cinq ans selon le système linéaire et de profiter – sur conseil de l'expert-comptable de l'entreprise – de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

### Travail à faire :

1. Présenter le plan d'amortissement de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes selon le système linéaire jusqu'à l'exercice de cession (annexe 11 à compléter et à restituer avec la copie). **[2,5 points]**
2. Présenter le plan d'amortissement de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes selon le système dégressif jusqu'à l'exercice de cession (annexe 12 à compléter et à restituer avec la copie). **[3,5 points]**
3. Présenter le plan d'amortissement de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes avec retraitement de l'avantage fiscal jusqu'à l'exercice de cession (annexe 13 à compléter et à restituer avec la copie). **[1 point]**
4. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la cession de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes (annexe 15 à compléter et à restituer avec la copie). **[1,5 point]**
5. Enregistrer à la clôture de l'exercice de cession – selon la technique du livre-journal – la dotation aux amortissements économiques et la régularisation de l'avantage fiscal de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes (annexe 16 à compléter et à restituer avec la copie). **[2 points]**

*Remarque : Il n'est pas demandé d'enregistrer les amortissements dérogatoires non encore imputés à la date de cession.*

### TROISIÈME DOSSIER

La société AF CHASSET a recours au crédit-bail. Parmi les biens pris en crédit-bail, on relève un contrat portant sur une machine à commande numérique Walter modèle Helitronic Power 6 axes. Les caractéristiques de ce contrat de crédit-bail sont les suivantes :

- Valeur d'acquisition H.T. : 152 000,00 euros.
- Valeur d'achat résiduelle H.T. à l'échéance du contrat : 8 000,00 euros.
- Valeur du dépôt de garantie versé : 10 000,00 euros (exonérés de TVA).
- Le contrat a été signé le 06/02/2014 pour une durée de huit ans.
- Société de crédit-bail : CA Leasing, Orléans (Loiret).
- Fournisseur de la machine objet du contrat : société Walter Körber Solutions, Tübingen (Bade-Wurtemberg, Allemagne).
- La machine à commande numérique Walter modèle Helitronic Power 6 axes a été mise en service le 19/02/2014.
- Une redevance mensuelle H.T. de 1 900,00 euros est prélevée sur le compte courant bancaire de la société AF CHASSET chaque 6 du mois au profit de la société de crédit-bail CA Leasing.
- Le versement de la première redevance est intervenu le 06/02/2014.
- La dernière redevance sera prélevée le 06/01/2022.
- La machine à commande numérique Walter modèle Helitronic Power 6 axes aurait été amorti économiquement selon le système linéaire sur une durée de huit ans, si elle avait été acquise en pleine propriété par la société AF CHASSET.
- Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant aux redevances de crédit-bail relatives à un tel équipement industriel neuf. Un tel équipement relève du taux normal de TVA à 20,0%.
- Les redevances de crédit-bail relèvent aussi du taux normal de TVA à 20,0 % depuis le 01/01/2014.
- Aucun incident de paiement n'est intervenu depuis la signature du contrat.

#### Travail à faire :

1. Présenter l'extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/03/2016 (annexe 14 à compléter et à restituer avec la copie). On admettra que la machine à commande numérique Walter modèle Helitronic Power 6 axes est la seule installation technique prise en crédit-bail par la société AF CHASSET. **[3,5 points]**
2. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – le prélèvement sur le compte courant bancaire de la société AF CHASSET de la redevance mensuelle de crédit-bail du mois de novembre 2016. La société AF CHASSET a reçu l'avis de prélèvement électronique n° 559274B de sa banque (annexe 17 à compléter et à restituer avec la copie). **[1 point]**

## DEUXIÈME PARTIE

### PREMIER DOSSIER

**Annexe 3 : « Dodo, le roi de la couette, s'attaque au marché des sous-vêtements thermiques », Pascal Ambrosi, *Les Échos*, jeudi 8 septembre 2016**

#### Travail à faire :

1. La société CTM Style est une filiale détenue à 100 % par le groupe Dodo. Préciser sur quelle ligne du tableau DGFIP n° 2050 – bilan actif (annexe 4) doit figurer la valeur des actions CTM Style acquises par le groupe Dodo lors de la reprise en juillet 2014 de la société CTM Style. **[0,5 point]**
2. Préciser sur quelle ligne du tableau DGFIP n° 2050 – bilan actif (annexe 4) doit figurer le coût du progiciel de gestion logistique SolinSys acquis par la société CTM Style. **[0,5 point]**
3. Préciser sur quelle ligne du tableau DGFIP n° 2050 – bilan actif (annexe 4) doit figurer le coût d'acquisition des licences de production et de commercialisation relatives aux marques Descamps et Cauval. **[0,5 point]**

### DEUXIÈME DOSSIER

**Annexe 5 : « Temaco accélère dans l'emballage alimentaire », Jean-Pierre Gourvest, *Les Échos*, mardi 13 septembre 2016**

#### Travail à faire :

1. Enregistrer courant août 2016 – selon la technique du livre-journal – la facture reçue d'une entreprise française de BTP relative aux travaux d'extension du bâtiment de stockage sur le site de Favars du groupe Temaco. Ces travaux relèvent du taux normal de TVA à 20 %. L'enregistrement du règlement de la facture n'est pas demandé (annexe 18 à compléter et à restituer avec la copie). Vous utiliserez le plan de comptes disponible en annexe 1. **[1,5 point]**
2. Enregistrer au 31/12/2015 – selon la technique du livre-journal – l'effort de R&D réalisé par le groupe Temaco au cours de l'exercice 2015. (annexe 18 à compléter et à restituer avec la copie). On supposera que tous les frais de R&D supportés répondent aux critères permettant leur activation. Les frais de R&D relèvent du taux normal de TVA à 20 %. Vous utiliserez le plan de comptes disponible en annexe 1. **[2 points]**

## ANNEXE 1

Extrait du plan de comptes utilisé par la société AF CHASSET et la société TEMACO

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
...	...
145	Amortissements dérogatoires
...	...
203	Frais de développement
205	Concessions, brevets et droits similaires
213	Constructions
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
2183	Matériel de bureau et matériel informatique
...	...
2751	Dépôts
...	...
2803	Amortissements des frais de développement
2805	Amortissements des concessions, brevets et droits similaires
2813	Amortissements des constructions
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels
28183	Amortissements du matériel de bureau et matériel informatique
...	...
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44571	État – TVA collectée sur ventes
462	Créances sur cessions d'immobilisations
512	Banque
...	...
612	Redevances de crédit-bail
6752	Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées
68112	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires
...	...
72	Production immobilisée
7752	Produits des cessions d'immobilisations corporelles
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires

**ANNEXE 2**  
**Durée et taux d'amortissement**

Durée d'utilisation (en années)	Taux linéaire	Biens acquis ou fabriqués entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 3 décembre 2008 et depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010		Biens acquis ou fabriqués entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009	
		Coefficient	Taux dégressif	Coefficient	Taux dégressif
1	100,00				
2	50,00				
3	$33^{1/3}$	1,25	41,67	1,75	58,33
4	25,00	1,25	31,25	1,75	43,75
5	20,00	1,75	35,00	2,25	45,00
6	$16^{2/3}$	1,75	29,17	2,25	37,51
$6^{2/3}$	15,00	2,25	33,75	2,75	41,25
8	12,50	2,25	28,13	2,75	34,38
10	10,00	2,25	22,50	2,75	27,50
12	$8^{1/3}$	2,25	18,75	2,75	22,91
15	$6^{2/3}$	2,25	15,00	2,75	18,34
20	5,00	2,25	11,25	2,75	13,75

### ANNEXE 3

#### **Dodo, le roi de la couette, s'attaque au marché des sous-vêtements thermiques**

Pascal Ambrosi, *Les Échos*, jeudi 8 septembre 2016

Le spécialiste de la couette, la société Dodo, basée à Saint-Avold (Moselle), entre sur un nouveau marché. Depuis quelques semaines, les linéaires des grandes surfaces présentent une nouvelle gamme de sous-vêtements thermiques – tee-shirts, débardeurs, leggings écru ou noir... –, pour femmes et hommes, vendue sous la marque Dodo.

Le spécialiste mosellan des couettes et oreillers, fondé en 1937 par Ernst et Ema Hanau, propose des articles double face (coton-laine), tricotés sans couture pour plus de confort. Le style et les préséries ont été assurés par la société CTM Style, basée à Caluire (Rhône). Spécialisée dans la lingerie de nuit, cette société a été reprise à l'été 2014, avec sa cinquantaine de salariés, par le groupe Dodo. La confection est, elle, sous-traitée, selon les articles, en Chine, au Maroc ou en Tunisie.

Créée en 1984, la société CTM Style s'est rapidement imposée sur le segment de la lingerie de nuit. Ses produits sont distribués dans 4 000 points de vente répartis dans une trentaine de pays. Ses capacités de stockage et l'utilisation du progiciel de gestion logistique SolinSyst<sup>1</sup> lui permettent d'assurer des livraisons sous 48 heures à la quasi-totalité de ses clients. Ces atouts sont, entre autres, à l'origine de la progression du chiffre d'affaires du groupe Dodo, qui a bondi de 37 %, pour atteindre 125 millions d'euros l'année dernière.

« *Les premières sorties de caisses sont positives, ces produits sont d'autant mieux accueillis qu'ils correspondent à une demande des clients attachés à notre marque* », déclare Marc Cerf, directeur général de Dodo. Cette gamme, dont les prix démarrent à 14,90 euros T.T.C., est également disponible sur Internet.

Pour le groupe mosellan Dodo, le lancement de ces nouveaux produits s'inscrit dans la démarche de diversification engagée depuis 2005 avec la prise de contrôle des Textiles Lasson, basés à Fontaine-au-Pire (Nord), qui fabriquent des protections de literie et du linge de lit. Depuis 2011, grâce aux licences Descamps<sup>2</sup> et Cauval<sup>3</sup>, Dodo propose aussi des gammes de linge de nuit, de bain et de matelas. Dodo est contrôlé depuis seize ans par Marc Cerf et Didier Hannaux, qui ont transformé l'entreprise familiale mosellane en un groupe de plus de 600 salariés, répartis sur quatre sites de production en France.

<sup>1</sup> Le progiciel SolinSys est édité par la société Schaeffer Productique basée à Pfastatt Château (Haut-Rhin).

<sup>2</sup> La marque Descamps a été créée en 1802 par Auguste Descamps. La marque est spécialisée dans le linge de lit et de bain. La marque appartient depuis février 2011 au fonds d'investissement français Astrance Capital.

<sup>3</sup> Cauval est un groupe français de literie (matelas Dunlopillo, Simmons et Treca). Il appartient depuis mai 2016 au fonds d'investissement français Perceva.



## ANNEXE 5

### Temaco accélère dans l'emballage alimentaire

Jean-Pierre Gourvest, *Les Échos*, mardi 13 septembre 2016

Créée en 1938 par les parents de l'actuel président-directeur général Thierry Guy, la société Temaco vient d'investir 800 000 euros H.T. pour agrandir son entrepôt de Favars – il a été ouvert en 2011 –, dans la banlieue de Tulle (Corrèze). La société Temaco est spécialisée dans la fabrication d'emballages agroalimentaires. La société dispose de trois sites de production implantés à Avignon (Vaucluse), Donzenac (Corrèze) et Rennes (Ille-et-Vilaine). Temaco emploie 45 salariés et a réalisé en 2015, 23,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 5 % à l'exportation. Une part que le PDG espère bien développer, grâce à une offensive commerciale lancée notamment vers la Belgique, le Maghreb et les pays d'Europe de l'Est.

L'extension du bâtiment de stockage, qui passe de 5 000 m<sup>2</sup> à 8 500 m<sup>2</sup>, s'inscrit dans cette stratégie. Elle doit permettre d'optimiser le volume des stocks et augmenter l'efficacité opérationnelle des livraisons. Désormais externalisées, elles reposent sur des transporteurs locaux, capables de livrer deux fois par semaine sur l'ensemble de la France. « *Nous avons réorganisé également le conditionnement de nos produits*, indique le PDG. *Quant à notre progression à l'exportation, nous ne nous fixons pas de limites, tout sera question de marchés et d'opportunités* ».

Les achats d'approvisionnements seront orientés en priorité sur le site de Favars, afin de les traiter plus rapidement. Quelque 80 % des différentes matières – verres, plastiques, métaux, cartons... –, sont livrés par des fabricants hexagonaux. Le solde vient de fournisseurs situés dans l'Union européenne. « *Nous avons depuis plusieurs années évolué dans le choix des produits en suivant les nouveaux matériaux. Pour ce faire, nous consacrons en moyenne 3 % de notre chiffre d'affaires à la R&D* », explique Thierry Guy.

Au chapitre des projets, Temaco souhaite toujours se doter d'une nouvelle unité de fabrication qui pourrait voir le jour dans le Nord-Est de l'Île-de-France. Elle permettrait au groupe d'accéder à de nouveaux marchés. La direction est donc en quête d'un site pouvant lui ouvrir le Nord et l'Est de la France, territoires sur lesquels elle estime être trop peu présente.



**ANNEXE 6 (à compléter et à restituer avec la copie)**

**Extrait du plan d'amortissement de la machine à commande numérique Schneberger  
avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes selon le système linéaire**

Désignation du bien : Machine Schneberger à CN avec chargeur  
modèle Norma CFG 6 axes  
Date d'acquisition : 10/08/2015  
Date de mise en service : 17/09/2015  
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :  
Durée d'amortissement prévue :  
Taux d'amortissement linéaire :  
Date de clôture du premier exercice comptable :  
Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice



**ANNEXE 7 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du plan d'amortissement de la machine à commande numérique Schneberger avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes selon le système dégressif**

Désignation du bien : Machine Schneberger à CN avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes  
 Date d'acquisition : 10/08/2015  
 Date de mise en service : 17/09/2015  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :  
 Durée d'amortissement prévue :  
 Taux d'amortissement linéaire :  
 Coefficient dégressif :  
 Taux d'amortissement dégressif :  
 Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :  
 Date de clôture du premier exercice comptable :  
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice



**ANNEXE 8 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du plan d'amortissement de la machine à commande numérique Schneberger avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes avec retraitement de l'avantage fiscal**

Désignation du bien : Machine Schneberger à CN avec chargeur modèle Norma CFG 6 axes  
 Date d'acquisition : 10/08/2015  
 Date de mise en service : 17/09/2015  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

Exercices	Amortissements fiscaux	Amortissements économiques	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises



**ANNEXE 9 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Tableau DGFIP n° 2052 Compte de résultat 1<sup>ère</sup> partie au 31/03/2016**



N° 10167 \* 19

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Révisé 2015 - 145 832

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE

Désignation de l'entreprise : _____		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	EA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



**ANNEXE 10 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Tableau DGFIP n° 2052 Compte de résultat 2<sup>e</sup> partie au 31/03/2016**

**cerfa** N° 10947 \* 17  
 Formulaire obligatoire (article 53 A  
 du Code général des impôts)

4

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2015

**1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION**

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/>
		<b>Exercice N</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	<b>HD</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	<b>HH</b>
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		<b>HI</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		<b>HL</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		<b>HM</b>
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		<b>HN</b>
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP
	- Crédit-bail immobilier	HQ
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
<del>(6bis)</del> Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
(9) Dont transferts de charges		A1
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<b>Exercice N</b>
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<b>Exercice N</b>
	Charges antérieures	Produits antérieurs

N° 2053 - IMPRIMERIE NATIONALE Révisé 2015 - 147 833

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



**ANNEXE 11 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Plan d'amortissement de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes**  
**cédée selon le système linéaire**

Désignation du bien : rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes

Date d'acquisition du bien : 27/11/2012

Date de mise en service du bien : 10/12/2012

Valeur d'acquisition amortissable H.T. : 76 000,00

Durée d'amortissement prévue :

Taux d'amortissement linéaire :

Date de clôture du premier exercice comptable :

Prorata du premier exercice :

Date d'ouverture de l'exercice de cession :

Date de cession :

Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice



**ANNEXE 12 (à compléter et à restituer avec la copie)**

**Plan d'amortissement de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes  
cédée selon le système dégressif**

Désignation du bien : Désignation du bien : rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes

Date d'acquisition : 27/11/2012

Date de mise en service : 10/12/2012

Valeur d'acquisition amortissable H.T. : 76 000,00

Durée d'amortissement prévue :

Taux d'amortissement linéaire :

Coefficient dégressif :

Taux d'amortissement dégressif :

Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :

Date de clôture du premier exercice comptable :

Prorata du premier exercice :

Date d'ouverture de l'exercice de cession :

Date de cession :

Prorata de l'exercice de cession :

<b>Exercices</b>	<b>Valeur nette comptable début d'exercice</b>	<b>Dotation de l'exercice</b>	<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Valeur nette comptable fin d'exercice</b>



**ANNEXE 13 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Plan d'amortissement de la rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes cédée avec retraitement de l'avantage fiscal**

Désignation du bien : Désignation du bien : rectifieuse cylindrique à commande numérique Studer S40 2 axes  
 Date d'acquisition : 27/11/2012  
 Date de mise en service : 10/12/2012  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. : 76 000,00  
 Date de cession : 23/05/2016  
 Valeur de cession H.T. : 15 000,00

Exercices	Amortissements fiscaux	Amortissements économiques	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises



**ANNEXE 14 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/03/2016**

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel H.T.
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à un an	De plus d'un an jusqu'à cinq ans au plus	À plus de cinq ans	Total à payer	
Installations techniques, matériels et outillages industriels							



**ANNEXE 15 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du livre-journal : l'enregistrement du 1<sup>er</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie**

--	--	--	--



**ANNEXE 16 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du livre-journal : les enregistrements chronologiques du 2<sup>e</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie**




**ANNEXE 17 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du livre-journal : l'enregistrement du 3<sup>e</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie**

--	--	--	--



**ANNEXE 18 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Extrait du livre-journal : les enregistrements du 2<sup>e</sup> dossier – 2<sup>e</sup> partie**


